

LE 17 JUIN 2026

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de ladite municipalité tenue le mercredi 17 juin 2026 à 19 h 45 au centre communautaire situé au 3090, rue Principale conformément aux dispositions du Code municipal du Québec

À laquelle séance sont présents :

Mesdames les conseillères :	Audrey Marie Sergerie	Guylaine Thivierge
Karinne Lebel	Gaëtane Langevin	Sonia Benoit

et Monsieur le conseiller : Raphaël Laliberté Lacaille

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Marilyn Nadeau.

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Suzie Bélanger, est également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de la liste des comptes à payer, liste des chèques émis et paiements bancaires et salaire des employés;
2. Période de questions;
3. Clôture de la séance.

Ouverture de la séance

Madame la Mairesse déclare la séance ouverte.

Période de questions

Conformément au règlement sur la régie interne des séances, la présidente invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

127-26

Adoption de la liste des comptes à payer, liste des chèques émis et paiements bancaires et salaire des employés

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis et des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer allant du mois de mai à la mi-juin et le salaire des employés pour le mois de mai 2026, et, s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter, et, d'autoriser le paiement des montants suivants :

- liste des comptes à payer	146 848,61 \$
- liste des chèques émis et paiements bancaires	126 752,05 \$
- salaire des employés	105 649,18 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Gaëtane Langevin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer, la liste des chèques émis et paiements bancaires ainsi que le salaire des employés pour un total 379 249,84 \$, et, autorisation est donnée à la directrice générale et greffière-trésorière à payer lesdits comptes.

Clôture de la séance

Il est proposé par Madame Karinne Lebel

et résolu à l’unanimité des conseillères et des conseillers que la séance soit levée à 19h50.

La directrice générale,

La mairesse,
